Les Echos de Saint Sat'

Janvier 2022

EDITO: Vœux 2022 ...

Chères Saint-Saturninoises, chers Saint-Saturninoises,

Edgar Morin, un sociologue français bien connu, a écrit cet automne un petit livre intitulé « Leçons d'un siècle de vie » à l'occasion de son centième anniversaire! Il dit notamment : « ... il faut supporter toniquement l'incertitude. L'incertitude contient en elle le danger et aussi l'espoir ».

Fort de cette sagesse, on ne peut que souhaiter à chacune et à chacun d'avoir cette tonicité pour faire face à l'incertitude ; étant entendu qu'elle est bien la force vitale qui nous porte vers des lendemains par nature plus incertains que le passé! C'est aussi l'optimisme qui porte l'action, qui induit une volonté de faire plutôt que de subir le joug d'un certain fatalisme.

Ainsi, en cette période trouble, que ce soit au plan sanitaire, géopolitique, économique, et climatique, ... il nous appartient, à chacune et chacun, d'avoir cette tonicité et d'aller de l'avant, pour soi-même et pour tous ceux qui nous sont chers : la famille, les amis, les voisins, ...

Nous pouvons formuler tous les vœux du monde, et bien sûr les meilleurs : la santé, la prospérité, l'amour, ... Si ces vœux ne sont pas accompagnés de l'action (aussi infime soit-elle) qui participe à ce que ces vœux puissent devenir réalité, il ne s'agit alors que de vœux pieux !

La visite à une personne isolée, l'engagement dans la vie associative et locale, un coup de main à son voisin, un mot aimable à un nouvel arrivant, un sourire aux gens que l'on croise dans la rue, ...; tous ces gestes du quotidien participent de cette tonicité sur laquelle repose l'espoir.

Ainsi, pour ces vœux 2022, qu'il me soit permis de saluer et de remercier toutes celles et tous ceux qui sont engagés dans l'action : au travail ou à la maison, au sein d'associations ou à partir d'initiatives plus individuelles, ici ou là, ...partout !

Nous savons, pour ce qui nous concerne au niveau de notre municipalité, que toutes ces personnes participent à ce « *vivre ensemble* » qui nous tient à cœur et qui porte notre engagement et notre action, et ce dans le respect de la diversité des opinions ou des croyances de chacune et chacun. Nous les remercions donc chaleureusement !

Nous espérons qu'en 2022, elles seront encore plus nombreuses pour une dynamique collective qui permet d'animer la vie locale, d'apporter des moments de distraction, de rencontre et de partages aux uns, aux autres, aux personnes plus isolées, ... Qu'il s'agisse d'animations pour des enfants ou bien d'activités socioculturelles pour les adultes, ou même encore ludiques et festives pour les jeunes, toutes et tous seront les bienvenus pour une vie locale tonique!

Ainsi, pour 2022, je souhaite à chacune et chacun des Saint Saturninois d'avoir cette tonicité qui autorise l'espérance de la santé, de la prospérité, ... mais aussi, qui donne la force nécessaire pour surmonter les épreuves de la vie.

Meilleurs vœux donc à toutes et à tous pour la nouvelle année!

Le Maire, Yves Bioulac

ETAT CIVIL 4ème TRIMESTRE 2021

NAISSANCES: -

- le 1^{er} DÉCEMBRE – **Léonie**, fille de Justine ROZIÈRES & Emile ASSIÉ



ENQUÊTE PUBLIQUE :

Le géomètre a effectué le bornage fin octobre. Mais l'enquête n'a pas pu être réalisée avant la fin de l'année comme nous l'aurions souhaitée, les démarches sont longues et fastidieuses!

Au mois de mars l'enquête se déroulera sur 15 jours pour les deux échanges évoqués dans le dernier bulletin et une vente d'un ancien chemin :

- le chemin de Montagnac
- le carrefour de la Guiraldie
- un ancien chemin à Grun, cette vente n'était pas dans l'instruction de départ mais il se rajoute « au bon moment » dans cette enquête pour en amortir le coût.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les 2 et 23 mars 2022 de 9h00 à 12h00.

Il remettra son rapport dans le mois qui suivra et selon ses conclusions, le Conseil Municipal délibèrera sur la transmission de ces parcelles.

CIMETIERE:

La croix du cimetière ainsi que la fermeture de l'un des portails ont été rénovés grâce à la diligence de notre employé municipal Rémi PONOMAREFF.

En particulier, la peinture de la croix et du Christ ont fait l'objet d'un long travail, la croix étant composée de pièces en métal jointes, et qui constituent un ensemble complexe.

Il reste maintenant à rénover le deuxième

portail
(celui du haut),
mais il s'agit d'une
opération plus
compliquée qui
nécessite
l'intervention d'un
professionnel,
difficile à trouver
aujourd'hui ...





Epicerie

Mercredi & dimanche de 8h00 à 12h20 Les autres jours de 8h00 à 12h20 et de 15h30 à 19h00



Boulangerie

Du lundi au samedi de 7h30 à 12h30



Bibliothèque

Le vendredi de 15h00 à 16h30



Mairie

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Bureau de poste

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30



Déchèterie

Les lundis, mercredis & samedis de 13h30 à 17h00

INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le 20 octobre 2021, Madame la Préfète de l'Aveyron Valérie MICHEL-MOREAUX, Monsieur le Président du Conseil Départemental Arnaud VIALA, Monsieur le Sénateur Alain MARC, Madame

la

Régionale



SAHUET, Monsieur le Président des Maires de l'Aveyron Jean-Marc CALVET, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac Christian NAUDAN, plusieurs Conseillers Départementaux, dont Edmond GROS, Maire de Séverac le Château, de nombreux Maires de la Communauté de Communes et bien sûr, le Conseil Municipal et les administrés de Saint Saturnin ont honoré de leur présence cette inauguration.



Après avoir coupé le ruban tricolore avec une grande ponctualité sur le coup de 18h, les différentes personnalités présentes se sont félicitées au travers de leurs interventions à la tribune, de cette belle réalisation. Ainsi, l'aspect esthétique a tout particulièrement fait l'unanimité des convives tant à l'intérieur de la Salle des Fêtes qu'à l'extérieur. Ils ont apprécié son intégration, entre « ville et campagne ». Chacun a reconnu l'importance d'un tel lieu indispensable à la vie de la commune, créateur de lien social ; il témoigne du dynamisme de la commune et participe à l'attractivité de notre territoire rural.

Un moment fort qui marque la vie de la commune et installe cette Salle des Fêtes pour les décennies à venir.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Ce sont 50 nouveaux habitants, dont 20 familles en résidence principale, qui ont rejoint Saint Saturnin. Quelle que soit la bonne raison qui les amène, l'installation dans une nouvelle commune est une épreuve. Soucieuse de faciliter leur intégration, la municipalité a organisé une réception en leur honneur, le samedi 27 novembre, soit plus d'un an après son annulation (nouveau confinement).

Quelques familles sont venues au rendez-vous. Entouré de l'équipe municipale, M. Yves Bioulac leur a souhaité la bienvenue à Saint Saturnin et leur a présenté la commune et son environnement.



Ensuite, il les a invités à prendre la parole pour se présenter, parler de leur choix et de leurs attentes relatives à leur nouvelle vie. Ainsi des projets ont été évoqués, suscitant l'intérêt des conseillers municipaux! A suivre...

Actuellement, l'attractivité du milieu rural est indéniable. Mais, outre le contact avec la nature, il ressort de ces échanges d'autres motivations : la recherche d'un cadre protecteur (tel un cocon) loin de la foule et de son anonymat, ainsi que la proximité avec une population locale peu nombreuse, proximité favorisant échanges, partages et porteuse de lien social. Ainsi donc, cet accueil est un élément important d'intégration, de création de lien avec d'autres nouveaux arrivants, avec les élus et avec le voisinage. Désormais cette réception se tiendra en même temps que celle des vœux annuels, en janvier.



Un « panier d'accueil » a été remis à chaque famille. Celui-ci contenait un éventail de productions communales ou locales : farine, savon, safran, rissoles, gâteau à la broche, flyers d'agriculteurs pour vente directe, porte-clés de St Saturnin, ... sans oublier le livret d'accueil, véritable concentré de renseignements utiles à la vie quotidienne à Saint Saturnin. La Municipalité et les nouveaux arrivants remercient tout particulièrement les entreprises qui ont participé à ce « panier d'accueil »

diversifié et riche du dynamisme de l'économie communale.

Enfin le verre de l'amitié a clôturé cette matinée fort sympathique, moment convivial où d'autres échanges ont permis à chacun de discuter plus particulièrement avec un membre du conseil municipal, un voisin, un président d'association...

FÊTE DE LA SAINT SATURNIN, dimanche 28 novembre

Le dimanche 28 novembre 2021 a eu lieu un chaleureux repas à la salle des fêtes du village, organisé par le comité des fêtes en concertation avec la mairie.

Nombreux ont été les habitants de Saint-Saturnin-de-Lenne à répondre présents, mais aussi des villages alentours, afin de se retrouver et déguster les mets proposés.

Un festin axé sur la découverte des produits à base d'escargots



des Juliens, héliciculteurs et résidents du village. Ceux-ci ont entamé leur première année de production et de transformation. Au menu, nous avons donc pu apprécier leurs spécialités telles que les classiques escargots à la bourguignonne, ainsi que l'Escargotine, une préparation cuisinée, à tartiner, qui ne manque pas de saveurs.



Un stand pour rencontrer les Juliens avait également été mis en place afin de mieux connaître leur travail et leurs produits, ainsi que pour acheter et commander.

Cet événement nous aura également permis de déguster et apprécier les vins du « Domaine des Près », un Côte du Rhône d'une bonne tenue. Certains auront pu discuter avec le viticulteur et acheter les différents vins proposés en blanc, en rosé, mais aussi, en AOC Côtes du Rhône rouge.

Salade, charcuterie, pommes de terre grenailles à la persillade, fromage et tarte aux pommes étaient également de la partie, tout cela pour 15€.

La buvette a bien fonctionné, notamment avec la préparation de la Marquisette.

Un repas préparé avec soin par les jeunes du comité des fêtes, pour



lesquels l'organisation et la préparation de cette journée avait commencé plusieurs semaines auparavant.

Cette première fête d'hiver a été un vrai succès malgré les restrictions inhérentes à l'épidémie de COVID, mais également malgré la typicité du menu aux escargots. Ceux-ci ont leurs adeptes, mais certains craignent ce met particulier.

Une expérience à renouveler de l'avis unanime des participants!







MARCHÉ DE NOËL

Après une année 2020 entre parenthèses, St Saturnin a renoué avec un incontournable du mois de décembre : le marché de Noël. C'est dans une ambiance chaleureuse, empreinte de la féérie de Noël que, ce dimanche 12 décembre, s'est déroulée cette animation. Les visiteurs sont venus nombreux, en continu. Ils ont déambulé entre les stands de décorations de Noël, livres, bijoux, produits du terroir et fabrications artisanales.

Chacun a pu trouver de quoi habiller le sapin, décorer et garnir la table de fête ainsi que de nombreuses idées de cadeaux... tout en se retrouvant entre voisins et amis Nous avons pu découvrir ou revoir des exposants du village : Maud et les mandalas de Noël, Nicole et diverses poteries, Muriel et une grande variété d'objets aux aiguilles ou au crochet, Elisa et des peintures, Natura Causses et les savons et huiles essentielles, les Julien et les escargots. Ce fut une belle journée!

La tombola "où tous les numéros gagnent" organisée au profit du Téléthon et tenue par des aînés, a connu un beau succès et a permis de verser 345€ à cette cause. Les exposants, eux aussi, ont fait don du prix de leur emplacement au Téléthon.

Afin de garantir la sécurité de tous, le passe sanitaire était demandé à l'entrée du marché ainsi que le port du masque dans la salle.







NOËL DES ENFANTS

A l'initiative des représentants de la commission communication et avec la collaboration active de membres de Fleur des Causses, une après-midi de Noël était organisée pour les enfants. Le lundi 20 décembre, à partir de 14 heures, à la salle des fêtes, ce sont une dizaine d'enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents, qui ont pu profiter des activités proposées.



D'un atelier à l'autre, ils ont confectionné divers objets sur le thème de Noël. Sous le regard attentif de Nanou, Martine, Liliane ou Marité, ils ont choisi sujets, couleurs.







Puis ils ont tracé, plié, découpé, placé et collé : bonhommes de neige, boules bicolores, pots de jacinthes décorés, sapins et étoiles ou roses de Noël en origami ont été réalisés. Il y avait également à leur disposition des coloriages et des dessins animés qui, en fait, les ont très peu retenus.

Au cours de l'après-midi, dans le plus grand respect des règles sanitaires, ils ont dégusté des friandises.

Chacun, petits et grands, du plus jeune au plus âgé, est reparti ravi de cet après-midi de détente, dans une joyeuse ambiance où les échanges ont permis à certains de faire connaissance.



Le regard émerveillé de chaque enfant avec toutes ses réalisations dans les bras était le meilleur remerciement.

TANGO: «La casita del hornero»

Depuis la rénovation de la Salle des Fêtes communale de Saint Saturnin de Lenne, celleci accueille l'association « La casita del hornero » et l'ensemble de ses membres pour s'y retrouver régulièrement afin de s'adonner à cette danse, le tango. Il ne s'apprivoise pas tant il est ouvert à l'imagination vagabonde et à la diversité des danseurs : un dialogue musical sur des pas de danse éternellement renouvelés ...





Ainsi, ces rencontres ont-elles une assise culturelle forte autour de son objet principal qu'est la danse : le Tango est inscrit au patrimoine immatériel mondial de l'UNESCO depuis 2009. Ces rencontres dansantes, que les aficionados du Tango appellent les « milongas » sont une fenêtre sur la culture sud-américaine (Argentine, Uruguay) où elle trouve son origine. Ainsi en témoigne son nom : « La casita del

hornero » qui peut se traduire par « La petite maison du boulanger », mais qui en réalité, veut dire « Le nid de l'Hornero », un petit oiseau argentin – mais aussi l'oiseau national ! - qui construit son nid semblable à un four avec de la boue, d'où son nom.

Ces milongas sont également un espace et un temps de rencontre, de loisir, de distraction, réunissant des gens très divers, d'origines géographiques variées, depuis la côte méditerranéenne jusqu'à la Belgique, ... qui trouvent là un dépaysement. Ce moment hors du temps permet, durant un week-end, de savourer une passion commune, avec une convivialité qui fait chaud au cœur des danseuses et danseurs.

Mais aussi, pour notre commune, cette activité à la Salle des Fêtes, ce sont de multiples apports...

Sur un plan très prosaïque, cette nouvelle activité participe à la maîtrise des charges d'amortissement de la Salle des Fêtes, ainsi que du camping, puisque parmi les danseurs, plusieurs s'installent pour un week-end ou quelques jours. De même, plusieurs gîtes ruraux sont loués pour l'hébergement de ceux qui préfèrent l'habitat local, sur notre territoire. Ce sont les courses à l'épicerie ou à la boulangerie, ...



Enfin, c'est une nouvelle notoriété pour Saint-Saturnin-de-Lenne,

Bref! Elle s'inscrit et participe à une dynamique économique et de développement, et tout simplement à la vie locale.

LICENCE IV : ouverture du bar Le Saint Sat'



Une licence IV non exploitée au-delà d'un délai maximal devient caduque. Cette échéance arrivait à grands pas pour celle de Saint Saturnin. Aussi, en concertation et grâce à la collaboration active de Monsieur Claude CAZES, fils d'Etiennette, un projet de reprise a été finalisé par **Saint Saturnin Associations.** Cette entité, créée en 2003, avait jusqu'à présent pour objet d'améliorer l'aménagement et l'équipement de la salle des fêtes au travers principalement d'animations.

Le 19 novembre 2021, l'Association, sous l'égide de son Président

Michel BOUNIOL, a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire pour faire évoluer son objet

social en vue de créer un bar associatif à but non lucratif afin de permettre d'exploiter cette licence et d'assurer ainsi sa pérennité.

Dans la foulée, Mr Claude CAZES a consenti un bail à durée précaire au profit de l'Association pour les locaux exploités par Mme Etiennette CAZES afin de relancer l'activité dans les délais impartis, tandis que Monsieur Michel BOUNIOL suivait la



formation d'habilitation à l'exploitation d'une Licence IV.

Horaires d'ouverture :

Pour commencer, le Saint Sat' ouvre ses portes aux horaires suivants :

Matin : de 11 H 00 à 13 H 00

Soir : de 17 H 00 à 20 H 00

Ces horaires pourront varier selon la demande des usagers.

Un déjeuner sera proposé les troisièmes dimanches du mois.

Ainsi, dès à présent, la population peut profiter de ce lieu de rencontre et de convivialité dans le cadre des horaires stipulés dans l'encadré ci-contre. Ainsi, le 2 janvier 2022, le bar le Saint Sat' proposera un apéritif du nouvel an, dans le respect de la réglementation

La Municipalité tient à remercier vivement Mr Claude CAZES

sanitaire.

pour sa contribution, ainsi que Michel BOUNIOL et toute l'équipe de Saint Saturnin Associations pour leur implication forte dans ce projet.

Le nom : Le Saint Sat' afin qu'avec le bar, on identifie la commune et le village, avec un petit trait d'humour.

Certains ont proposé « Le bar du coin, coin, coin, ... Mais finalement, on n'a pas osé!

C'est là un vrai challenge dont nous ne doutons pas de la réussite!

ELISA NARDUZZI: « La Nouvelle Aube »

Elisa a 23 ans, et est éleveuse de chiens de race Shiba-Inu à St Saturnin.

Depuis toujours, Elisa est passionnée par les animaux. À l'âge de 12 ans, un stage en collège et l'éducation d'un chien difficile sont révélateurs : elle sera éleveur canin afin d'allier passion et travail.

Avec le bac pro CGESCF (Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin) puis le BTS Productions animalessupport équin, Elisa dispose des connaissances et diplômes nécessaires à son projet.



Un jour Elisa a eu un « flash » pour le Shiba-Inu : chien de petite taille, mystérieux, autant dynamique que calme, proche et indépendant, qui vit bien en appartement. Stages et encyclopédies la confortent dans ce choix. En 2018 avec O'Malley et Oetia, l'élevage « la nouvelle aube » démarre.



Au cours de cet été, Elisa s'est installée dans la maison Nicolas, au canton (maison achetée par sa maman il y a 3 ans). En septembre, son élevage a accueilli 3 chiots dont la petite Sayori (en photo dans les bras d'Elisa).

Tous les domaines de l'élevage canin... Elisa les connait, les maîtrise et les mets en application. Depuis le choix du couple reproducteur jusqu'à la vente des chiots à 2 mois, en passant par la socialisation, l'alimentation, le développement et les soins...l'éleveuse est attentive à tout.

Les projets ? Dans un proche avenir, l'élevage accueillera un Lapinkoira, race compatible avec le Shiba-Inu. Elisa réfléchit à une installation « dans le coin » pour elle et son élevage qu'elle souhaite de dimension familiale mais qui, pour être rentable, devrait atteindre 15 ou 20 chiens. En attendant, le démarrage de l'élevage coûte cher et pour subvenir à ses besoins, Elisa propose des heures de nettoyage ; depuis le début décembre, elle travaille dans l'exploitation Volpelier pour la traite.

Elisa s'investit dans des activités au village : comité des jeunes, commission communication. Elle aime peindre et écrire. Nous avons découvert ses peintures au marché de Noël du 12 décembre.

« La nouvelle aube » se fait connaître à partir de son site <u>www.elevaglanouvelleaube.fr</u> et communique sur les réseaux sociaux. Elle est présente sur chien de France et la société centrale canine.

ALAIN CHARRIE: une passion, un métier

Du haut de sa forte carrure et de ses 65 ans, Alain est toujours en activité.

Sa passion c'est son métier : les travaux publics.



Depuis tout petit il aime les engins de chantier : pelles mécaniques, camions...

Dès l'âge de 16

ans il part travailler chez des artisans pour conduire camions ou divers engins



et ce jusqu'à son embauche dans l'entreprise Conte à Pierrefiche. Il y restera pendant 15 ans ; dès le début, on lui confie une pelle mécanique qu'il apprend réellement à manier.

En octobre 1998, il crée sa propre entreprise à Saint-Saturnin ; il commence avec une pelle mécanique et un camion. Aujourd'hui, vingt-trois ans après, il possède cinq pelles différentes, quatre camions, un compacteur, une niveleuse...

Deux ans après son installation il installe son dépôt au lotissement Miège Sole puis en 2012 il acquiert un terrain à la zone artisanale. Actuellement, il y construit un bâtiment dont la toiture sera couverte de panneaux photovoltaïques.

Ses clients ont, de tout temps, été des particuliers mais il travaille également pour les agriculteurs et quelques collectivités.



Il réalise pour l'essentiel des travaux de terrassement, des enrochements mais aussi divers petits chantiers d'aménagement.

Il a toujours travaillé seul. Lorsque cela était nécessaire il embauchait un ouvrier en intérim, pour quelques jours ou quelques semaines, le temps d'un chantier.

Côté papiers, les devis et les factures c'est sa fille Manon qui les lui rédige ; auparavant c'était son épouse Yannick qui en avait la charge. Pour le reste, déclarations TVA... c'est son comptable qui le gère.

La suite ? Sa succession ? Il y pense sans y penser... il ne se voit pas arrêter... cependant depuis quelques temps déjà il a changé son rythme de travail en commençant ses journées plus tard et en ne sortant la pelle que lorsque les conditions météo sont favorables ...

Former un jeune pour lui succéder ? Ça lui semble compliqué ... il devrait être présent au quotidien. De plus, il craint que l'investissement que représente la vente de son matériel ne puisse être supporté par un repreneur.

Il profite donc de la vie avec sa compagne Nathalie et son fidèle groupe d'amis avec qui il partage son autre passion : la danse. En effet, le week-end, lorsque les conditions sanitaires le permettent, ils écument la région pour participer aux après-midi ou soirées dansantes organisées dans des salles des fêtes.

CHIENS & CHATS ...

La mairie est régulièrement saisie de problématiques relatives aux chiens et aux chats, soit en regard des nuisances subies, soit en raison de manquements au respect des animaux. En particulier, les chats errants constituent une problématique à part entière. Il est donc apparu important de dresser un état des lieux des droits et devoirs de chacun vis-à-vis des animaux, mais aussi, du voisinage et de la préservation d'un cadre de vie paisible.



Il nous est donc apparu utile de présenter une synthèse des droits et devoirs des propriétaires d'animaux domestiques ainsi que les textes fondant la protection animale.

Bien-être animal:

Article 515-14 du code civil : « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ». A ce titre, les animaux doivent faire l'objet d'un traitement respectueux.

En regard de la loi, les animaux domestiques doivent donc avoir le respect de leurs détenteurs, à savoir :

- Nourriture et eau selon leurs besoins,
- > Soins et traitements adaptés pour prévenir ou soigner les maladies et protéger des parasites,
- Milieu adapté à leur mode de vie (espace, ...),
- Absence de mauvais traitements, ...



Puce ou tatouage?

La pose de la puce électronique est facile, rapide et réalisée sans anesthésie. Le transpondeur a l'avantage d'être infalsifiable et de ne pas s'altérer avec le temps, ce qui n'est pas le cas du tatouage. De plus, le tatouage se fait sous anesthésie. Il est donc conseillé de mettre une puce.

Merci à Madame Marie-Ange

DELOUS et à Elisa NARDUZZI

Pour leur contribution !

D'une manière générale, l'identification est réalisée par un vétérinaire avec une puce électronique. Le tatouage est possible malgré ses inconvénients (douleur, lisibilité, ...). L'identification permet de retrouver les animaux égarés ou leur propriétaire.

L'absence d'identification d'un animal domestique fait encourir une amende de 750 € à son propriétaire.

Article D212-63 du Code Rural:

« L'identification obligatoire des chiens, chats et carnivores domestiques prescrite à l'article L. 212-10 comporte, d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et, d'autre part, l'inscription sur le ou les fichiers prévus à l'article D. 212-66 des indications permettant d'identifier l'animal ».

Stérilisation:

Article L211-22 du Code Rural:

« Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-<u>26</u> ».

La reproduction des chats est exponentielle : Une chatte est fertile dès 6 à 7 mois et peut avoir 3 à 4 portées par an. Avec l'effet additionnel des différentes générations de chattes, se sont plusieurs milliers de chats qui peuvent proliférer au fil des ans Ш faut donc faire stériliser ses animaux afin d'en maîtriser la reproduction. En outre, les animaux stérilisés sont moins fugueurs, moins bruyants, moins bagarreurs, ...

maire a l'obligation de

prendre « toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ... Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

Nuisances sonores:



Il est dans le devoir du propriétaire d'un animal de limiter ou stopper

aboiements d'un chien, tant la nuit que le jour. Des sanctions pénales suite à une enquête de gendarmerie peuvent être prises contre la partie nuisante si celle-ci ne met pas en œuvre des solutions pour limiter le bruit.

Article R 1336-5 du Code de la Santé:

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Animaux dangereux:

Article 1385 du Code Civil:

« Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échanné »



Un propriétaire doit être maître de son chien en toute situation. Il sera toujours responsable en cas d'agression par son animal. Il est rappelé que les chiens dangereux

doivent toujours être tenus en laisse, voire muselés. Il convient d'éviter tout contact avec des tiers.

LES NOËLS D'APRÈS-GUERRE racontés par des anciens du village : Marité, Louis, Pierre, Jean & Louis

Noël! Noël et sa magie! Notre enfance est passée depuis longtemps mais nous gardons en mémoire (et surtout au cœur) cette période d'attente et ce merveilleux jour qu'était Noël dans les années d'après-guerre, pour les enfants que nous étions. Nous nous souvenons....

En ce temps-là, chaque foyer fêtait la Nativité ; en effet, la dimension religieuse était très présente, surtout en campagne. Ainsi, la fête de Noël comportait obligatoirement une participation à la messe de minuit. Cette fête se déroulait avec un rituel qui a bercé notre enfance et notre jeunesse.

Il nous semble que le climat se prêtait mieux à la période de Noël. Du plus loin que nous nous souvenons, nous revoyons cette fête avec de la neige. Il faisait froid, très froid; la neige tombait en abondance et restait un bon mois. Il n'était pas rare de voir des fleurs de givre orner les



« Mounge » ou Diable – chauffe lit

carreaux des fenêtres. Les chambres étaient vraiment très froides.... Imaginez ce que l'on ressentait lorsqu'on se déshabillait pour se mettre au lit! Dans certaines familles, les lits étaient chauffés avec une brique, une bouillotte ou un « mounge » cad un « moine ». Dans ce cas, une fois déshabillés dans le froid, on se laissait glisser dans les draps tout chauds. Un vrai régal!

Nous étions vêtus d'une chemise, d'un tricot de laine fait main, d'une cape, de culottes « jusqu'à mi-cuisse » et de chaussettes tricotées. Nous étions chaussés de galoches à lacets. Leurs semelles en bois étaient recouvertes de caoutchouc et ferrées ce qui les protégeait de l'usure tout en nous évitant de glisser. Il nous arrivait d'avoir des engelures et des gerçures ; nos petits pieds se recroquevillaient de froid dans les galoches.

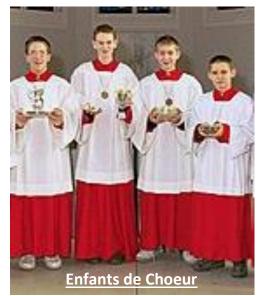
Dégager les routes ? Pas simple ! Le chasse neige était tiré par des bœufs et, au village, chacun déneigeait à la pelle. Pour permettre le passage du médecin, du curé ou assurer les enterrements on s'organisait en équipe pour casser la glace et piocher la neige gelée. L'eau, à la fontaine, était gelée alors les animaux allaient boire « al riu ». Dans l'étable où il faisait meilleur qu'à la maison, le paysan devait « apasturer », c'était son plus important travail. Pour se chauffer bien sûr, mais aussi pour le four à pain, il fallait faire beaucoup de bois, du bois qui le plus souvent n'était pas sec. Alors, nous, les enfants, nous allions chercher des « garnes » cad des branches de sapin qui, elles, brulent même vertes.

Les vacances commençaient une semaine avant Noël. Ce temps était consacré à diverses activités manuelles qui créaient une joyeuse effervescence : confection de cartes de vœux, de guirlandes pour le sapin, de petites décorations. On utilisait tout ce que l'on trouvait : pommes de pin, papier crépon, papier fantaisie des emballages, papier d'aluminium des plaquettes de chocolat, etc. Nous allions couper un jeune sapin et nous le décorions avec nos fabrications et de petites boules de coton simulant la neige ; on y suspendait de belles pommes rouges et des gâteaux secs maison. Pour la crèche, nous faisions une grotte avec du papier kraft froissé pour imiter le rocher et nous y placions les santons.

Le 24, nous rentrions du bois pour faire un bon feu dans la cheminée. Nous aidions à préparer le repas, en particulier les desserts, gâteaux... Nous nous activions, nous aidions autant que nous pouvions, car, le « père Noël » allait passer! Les soins aux animaux se terminaient à 18h et après le repas, nous attendions la messe de minuit, c'était la veillée de Noël. Pas question de consommer quoi que ce soit car, pour communier, il fallait être à jeun depuis 3 heures. La famille

proche, les voisins venaient ; on jouait aux cartes, on racontait des histoires, on se remémorait de bons souvenirs... ensuite on partait ensemble à la messe.

La messe de minuit reste, dans notre mémoire, une messe très particulière. Sortir dans le froid glacial, se rendre à l'église, suivre l'office qui durait une bonne heure, puis repartir à pied chez soi, souvent dans la neige... quand on est petit, même si on veut faire comme les grands, cela fait beaucoup! Que de monde dans l'église! Elle était pleine à craquer, froide, glaciale... seuls quelques nantis, venaient avec une chaufferette.



Le prêtre, sur sa soutane, portait les vêtements liturgiques de Noël. Il était assisté par les religieuses (les bonnes sœurs) et par 4 enfants de chœur, des garçons de moins de 12 ans, portant aube rouge et tunique blanche. On chantait beaucoup à cette messe et, peut-être pour se réchauffer, les participants chantaient avec une ardeur décuplée. C'était un concours improvisé entre la puissance vocale « haut perchée » des femmes et celle « gueulante » des hommes. Les chants de Noël, souvent en patois, s'y prêtaient, car les couplets étaient alternativement chantés par les femmes et les hommes. C'était épique, grandiose, démesuré, cela tenait chaud ! Le point d'orgue de cette messe était le « minuit chrétien », chant

qu'un seul homme interprétait et c'était un honneur. Celui-ci devait entonner juste, avoir du coffre, un bon timbre de voix, mais aussi une assez grande amplitude dans la gamme. Plusieurs hommes l'ont chanté une ou deux fois, mais c'est M. Luche qui l'a chanté longtemps. Il avait une belle voix profonde et forte et chantait plus juste que l'harmonium tenu par une « religieuse » qui pourtant faisait ce qu'elle pouvait.

On rentrait chez nous dans le froid et la neige et on se précipitait auprès de la cheminée où brulait « la belle bûche de Noël ». Il n'y avait pas vraiment de réveillon mais un repas fait de « cochonnailles » (saucisse, saucisson de Noël) et de gâteaux, repas arrosé de rouge. Ce soir-là, nous nous couchions très rapidement car on avait sommeil et en plus, il ne servait à rien d'attendre car on nous disait : « le Père-Noël ne veut pas voir les enfants, il veut leur faire une surprise ». Les parents ne traînaient pas non plus ; à 5h, il fallait reprendre le travail dans les étables. Avant d'aller dans la chambre, nous avions pris soin de mettre nos souliers devant la cheminée....

Le matin de Noël était un enchantement ! Pas de grasse matinée ! Le premier debout réveillait les autres et nous courions vers la cheminée. Les cadeaux étaient là. Quels cadeaux ? Dans nos premières années, juste après la guerre, le seul présent que nous recevions était une orange, chacun de nous s'en souvient. Ensuite, il y a eu en plus des friandises et chocolats. Quand il y en avait, les cadeaux étaient des choses pratiques : vêtements, objets fabriqués main... Peu de jouets : un sac de billes, un ballon, une corde à sauter... et puis plus tard, poupées, voitures, etc. Les adultes n'avaient pas de cadeaux, c'était la fête des enfants.

Le 25, à midi, le repas de Noël rassemblait la famille. On y servait, entre autres, l'incontournable dinde aux marrons ainsi que la délicieuse bûche de Noël...sans oublier rikiki et cigarette roulée main ou pipe.

Le 1^{er} de l'an n'était pas une fête. Les adultes se souhaitaient simplement une bonne année au fil des rencontres. On se faisait un devoir de souhaiter la « bonne année » à la famille et aux amis en envoyant une carte ou une lettre. Nous, les enfants, nous devions souhaiter la bonne année aux voisins et les embrasser, ce que l'on faisait volontiers pour recevoir une gâterie ou une pièce. Nous faisions même la course pour arriver le premier.

Moins fastueux qu'aujourd'hui, le Noël de nos jeunes années célébrait des valeurs simples, la joie et le partage, sans aucun apparat.

ACQUISITION MAISON RUE DU VERDIER

Depuis plusieurs mois maintenant, les démarches engagées ralentissaient le démarrage de ce chantier : coordination des différents partenaires, réponses aux appels d'offre, Enfin tout s'est débloqué!

L'entreprise retenue par la commission appel d'offres est la SARL Pouget Construction.

L'acte d'achat a été signé chez le notaire le 21 décembre 2021.

Dès le lendemain, les maçons ont commencé la démolition, juste avant leurs congés de fin d'année : c'est parti, enfin !



Si les travaux se déroulent convenablement, nous pouvons espérer une remise des clés pour le début de l'automne 2022.

La STATION-SERVICE du « Val de Serre »



Station du Val de Serre

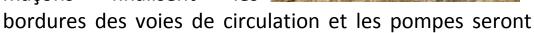
Heures d'ouverture : 24 H/24 H PRODUITS :

- GASOIL
- SP95-E10
- SP98

COMPTES PROFESSIONELS:

- Fiche d'ouverture de compte,
- RIB
- Versement caution Téléphone : 05 65 47 62 25

Après plus d'une année de démarches diverses, les travaux de construction de la station-service avancent bien. Cela se voit peu, car l'essentiel est sous terre! Ainsi, la cuve, d'environ 40 m3 est mise en place, et les infrastructures sont en cours d'installation. Les maçons finalisent les



mises en place en janvier 2022.

L'ambition de l'exploitant, la Société SER-DIS, est de

proposer à la clientèle des prix aussi attractifs que ceux constatés en grande distribution, ce qui est possible du fait d'une forte capacité d'achat, la société desservant de nombreuses stations essence.

L'ouverture au public est prévue pour le mois de février 2022.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : réunion des agriculteurs de Saint Saturnin-de-Lenne à la Salle des Fêtes

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les agriculteurs de toute la Communauté de Communes sont conviés à des réunions, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture afin de partager leur vision de leurs exploitations agricoles sur les dix à 15 années à venir.

L'objectif ? Gérer au mieux les intérêts respectifs des différentes populations sur le territoire au travers d'une démarche de segmentation du foncier. Ainsi, les surfaces de la commune seront réparties en fonction de leur destination future : agricole, urbaine, protégée, ... L'essentiel du foncier étant détenu ou exploité par les agriculteurs, il est tout naturel qu'ils soient conviés à faire part de leurs intentions sur leurs exploitations afin de réserver les terres qui seront dédiées aux



constructions agricoles afin de limiter au maximum les nuisances pour le voisinage.

Une réunion très vivante, à laquelle ont participé quasiment tous les agriculteurs de la commune à titre principal. Une belle contribution à l'intérêt général!

ILLUMINATIONS DU VILLAGE

Cette année encore de nombreux habitants ont magnifiquement éclairé la façade de leur maison ou leur jardin. Les aînés ont également décoré la bibliothèque, la mairie et le sapin sur la place, ont illuminé la croix, l'église et la fontaine. Ces décorations créent une ambiance de fête qui remplit de joie les petits comme les grands.







NOUVEAU : DEMANDES EN LIGNE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet d'aménagement, de construction, de modification d'aspect, vous devez prendre connaissance des documents réglementaires et les respecter.



À compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers, la commune de St Saturnin-de-Lenne met en place le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) afin d'être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les dépôts dématérialisés ne pourront se faire que par le téléservice GNAU qui sera opérationnel à compter du 1er janvier 2022. Aucune autre transmission par un autre biais numérique ne sera recevable.

Il sera cependant toujours possible de déposer votre dossier en format papier :

- directement à la mairie de St Saturnin pendant les heures d'ouverture
- par voie postale

Comment déposer un dossier numérique sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Que vous soyez particulier ou professionnel, il suffit de se connecter via le lien suivant :

https://gnau30.operis.fr/aveyroningenierie/gnau/

INSTALLATION POMPE A CHALEUR: attention

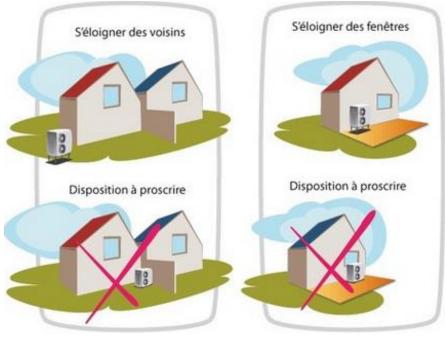
L'Etat encourage vivement l'installation de pompes à chaleur, dans le cadre de la « Transition écologique ».

Si vous êtes prospectés par des installateurs, ils vous feront part des aides dont vous pouvez bénéficier.

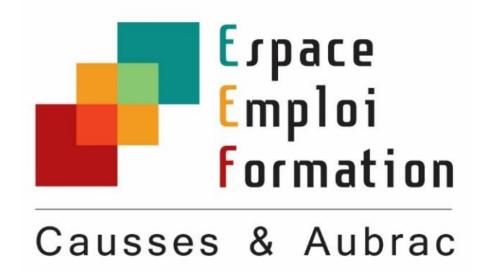
Avant la pose d'une pompe à chaleur, plusieurs précautions doivent être prises afin d'éviter des difficultés après :

- ➤ Déposer une demande d'autorisation en mairie (Document CERFA 13404*07);
- Veiller à respecter une distance minimale de chez vos voisins ;
- > Demander à votre installateur de garantir un niveau de bruit maximal.

Si l'installateur qui vous contacte n'insiste pas sur ces trois points, vérifier sa fiabilité



VOTRE SERVICE DE PROXIMITÉ Espace Emploi & Formation



Accueil, Information, Orientation, Conseil auprès de tous publics : demandeurs d'emploi, stagiaires, apprentis, étudiants, salariés, chefs d'entreprise...

Relais d'information

- Connaissance socioéconomique du territoire
- Information et documentation sur les dispositifs relatifs à l'emploi & à la formation

Appui, conseil accompagnement dans les démarches

- Recherche d'emploi & Demande de formation
- Salariés en reconversion professionnelle
- Mise en relation avec les offres du territoire
 - Nos partenaires Emploi-Formation: Mission Locale Départementale, Pôle Emploi, Maison Commune Emploi Formation (MCEF), Cap Emploi, Bureau territorial de la région Occitanie

Aide et conseil en recrutement pour les entreprises

- Prospection des besoins des entreprises
- Appui au recrutement et diffusion des offres
- Relais des associations intermédiaires pour la mise à disposition de personnel
- Relais d'Adel Intérim (Entreprise de Travail Temporaire)

Espace Emploi Formation de St Geniez

Mairie, rue de l'Hôtel de Ville Tél : 05.65.70.30.27

12130 Saint Geniez d'Olt mail : emploi-stgeniezdolt@orange.fr

Horaires d'ouvertures :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et 13h30 à 17h ; jeudi : 8h30-12h

Espace Emploi Formation de Laissac

Centre Social Rural du Laissagais Tél: 05 65 47 79 83

1, place du Foirail mail: emploi-laissac@orange.fr

12310 Laissac

Horaires d'ouvertures:

lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h30-12h; mardi de 13 h 30 à 17 h sur RDV

Espace Emploi Formation de Séverac d'Aveyron (Relais Familles)

9 rue des Douves Tél : 05 65 47 79 83

12150 Séverac d'Aveyron

Horaires d'ouvertures :

lundi et mercredi : de 9h à 16h30



Lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac

Avec l'article 136-II de la loi ALUR (Accès au Logement et

<u>Urbanisme Rénové</u>) du 24 mars 2014, la compétence sur le PLU a été transférée aux Communautés de Communes avec pour date limite le 1^{er} juillet 2021. Ainsi, le Conseil de la Com. Com. des Causses à l'Aubrac a décidé, le 28/09/2021, de lancer son PLU Intercommunal.

Ce document d'urbanisme traduira l'ambition intercommunale et la politique générale de la

Com. Com. pour harmoniser et organiser l'aménagement des communes pour toutes les thématiques qui concernent la vie quotidienne (habitat, équipements et services, développement économique, mobilités, environnement, etc.).

Dès sa mise en application, le PLUi remplacera tous les documents d'urbanisme en vigueur. Il sera alors le document de référence unique pour instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire et autres).



La conception du PLUI se structure par étapes successives, et débute dès la fin d'année 2021 :

- Diagnostic : lecture du territoire au travers d'un travail documentaire et de repérages de terrain, qui permettra de repérer les grands enjeux et croisera différents angles de vue.
- Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) : fixera les objectifs de développement et les actions à mettre en œuvre.
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le Règlement : outils et les moyens pour classer les différentes zones

Cette démarche, longue est complexe, s'achèvera en 2025 par l'approbation du document final. Les habitants et les usagers pourront accéder aux informations relatives au PLUI et formuler des observations ou des propositions. Ce fonctionnement démocratique doit permettre une mobilisation et une appropriation de la démarche par le plus grand nombre.

Des permanences seront programmées, des articles seront diffusés (presse locale, bulletins communaux, sites internet, mairies, siège de la Communauté de communes, ...).

Le public peut faire connaître ses observations tout au long du projet dans un registre ouvert au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie. Il est également possible de les faire parvenir au siège de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Participez nombreux!